

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETÉS DU MAIRE

N/Réf. : DLM/SR/2026-156-POL

OBJET : Arrêté de réouverture du multi accueil – Ty Momes – épisode caniculaire

Le Maire de la Commune de GRAND-CHAMP,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2215-1,

Vu la levée de l'alerte préfectorale de VIGILANCE NIVEAU ROUGE CANICULE en date du 22 juin 2026 (niveau 4 sur une échelle de 4)

Considérant que l'accueil des enfants peut être assuré dans des conditions normales

Arrête

ARTICLE 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés n°2026-147-POL et 2026-151-POL.

ARTICLE 2 : À compter de lundi 29 juin 2026, le multi accueil de la Commune de Grand-Champ est de nouveau ouvert au public dans les conditions habituelles.

ARTICLE 3 : Diffusion sera faite par la responsable du multi accueil aux parents des enfants inscrits.

Copie du présent arrêté sera remise :

- au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de GRAND-CHAMP,
- au Responsable du service de Police Municipale,
- au Responsable des Services Techniques,

Fait à Grand-Champ, 26 juin 2026

Le Maire,

Dominique LE MEUR

